Province de Québec Municipalité du canton d'Amherst MRC des Laurentides



Amherst, le 11 avril 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11^e jour du mois d'avril 2022 au 245, rue Amherst (ancienne église), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal Daniel Lampron
Caroline Champoux Robert Laperrière
Yves Duval Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Assemblée ordinaire du 11 avril 2022

1. Ouverture de la séance

2. Ratification de l'ordre du jour

3. Ratification de la séance ordinaire du 14 mars 2022

3.1 Résolutions numéros 044.03.2022 à 061.03.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 mars 2022

4. Ratification des déboursés pour le mois de mars 2022

4.1. Déboursés du 01-03-2022 au 31-03-2022 pour un montant total de 406 668.33 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 106.99 \$.

5. Correspondance

6. Administration générale

- 6.1 Dépôt du greffier Formation éthique et déontologie par les membres du Conseil
- 6.2 Modification de résolution 015.02.2022
- 6.3 Adoption du Règlement 564-22 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
- 6.4 Correction à la résolution 144.06.21
- 6.5 Proclamation de la semaine de la santé mentale
- 6.6 Présentation et avis de motion du règlement numéro 565-22 décrétant une dépense de 477 000 \$ et un emprunt de 477 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour le rachat des biens et équipements incendie à la suite de la dissolution de la Régie Incendie Nord-Ouest des Laurentides
- 6.7 Départ technicien en loisirs Autorisation affichage offre d'emploi
- 6.8 Autorisation de signature Établissement de servitude
- 6.9 Camp de jour Embauche de personnel

6.10 Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la Municipalité d'Amherst

7. Sécurité publique

7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mars 2022

8. Travaux publics

8.1 Achat d'une remorque pour les travaux publics

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bilan écocentre Février 2022
- 9.2 Remboursement 50 % test d'eau Lac Cameron

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande de dérogation DM005 217, Chemin Côté

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Octroi de mandat Élaboration d'une politique familiale municipale
- 11.3 Remerciements au magasin Tigre Géant de Mont-Tremblant
- 11.4 Autorisation de signature Politique familiale
- 11.5 Autorisation de déboursés Mise à niveau terrain de balle du secteur Vendée

12. Histoire et patrimoine

- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 062.04.2022 <u>RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant, au point 13 – Affaire(s) nouvelle(s), les points suivants :

- 13.1 Autorisation de déboursé Location d'une niveleuse;
- 13.2 Octroi de mandat Mise en forme des chemins;
- 13.3 Octroi de mandat Balayage des rues;
- 13.4 Adoption de la grille salariale en lien avec la démarche d'équité salariale;
- 13.5 Autorisation de signature Demande d'utilisation du territoire public;

Adoptée à la majorité

3 RÉS 063.04.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022, résolutions numéros 044.03.2022 à 061.03.2022 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2022

4.1 RÉS 064.04.2022 <u>DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2022</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-03-2022 au 31-03-2022 pour un montant total de 406 668.33 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 106.99 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 065.04.2022 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER – FORMATION</u> <u>ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE PAR LES MEMBRES DU</u> <u>CONSEIL</u>

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à recevoir la déclaration de la participation à la formation des élus et à déposer le rapport;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le Conseil prenne acte du dépôt par Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, en application de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, d'un rapport daté du 4 avril 2022 attestant de la participation de tous les membres du conseil à la formation obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

QUE le rapport soit publié sur le site Web de la Municipalité conformément à la loi.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 066.04.2022 <u>MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 015.02.2022</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 015.02.2022 par laquelle le conseil acceptait l'offre de refinancement des règlements d'emprunt 473-11 et 438-08 d'un montant de 76 800.00 \$ déposée par Caisse Desjardins Mont-Tremblant au taux de 4.05 % sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité effectuait le dernier paiement dans le cadre du règlement 473-11 le même mois;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par Caisse Desjardins de Mont-Tremblant s'appliquait uniquement au règlement 438-08 pour un montant de 56 600 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et accepte l'offre de refinancement du règlement d'emprunt 438-08 d'un montant de 56 600 \$ déposée par Caisse Desjardins Mont-Tremblant aux taux de 4.05 % sur une période de cinq (5) ans;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 067.04.2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMERO 564-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement :

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement 564-22 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et l'avis de motion déposé à la séance du 14 mars 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil adopte le règlement 564-22 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 068.04.2022 <u>CORRECTION À LA RÉSOLUTION 144.06.2021</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 144.06.2021 dans laquelle le conseil octroyait le mandat de fourniture et d'installation d'une barrière au garage municipal à Radisson Plus au montant de 6 370.00 \$ plus les taxes applicables auquel une quinzaine de télécommandes au coût unitaire de 45.00 \$ plus les taxes applicables ont été ajoutées;

CONSIDÉRANT que par cette même résolution, le conseil octroyait également le mandat des travaux de branchement électrique à Boréal Maitre électricien au montant de 1572.51 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'en affectant cette dépense au Fonds de roulement, un terme de remboursement aurait dû être établi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise que cette dépense affectée au Fonds de roulement soit remboursée sur un terme de deux (2) ans.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 069.04.2022 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à la majorité

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 565-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 477 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 477 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LE RACHAT DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE À LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST DES LAURENTIDES

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement d'emprunt 565-22 décrétant une dépense de 477 000 \$ et un emprunt de 477 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour le rachat des biens et équipements incendie à la suite de la dissolution de la Régie Incendie Nord-Ouest des Laurentides.

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à la séance du 9 mai 2022 sera présenté au conseil pour adoption le règlement d'emprunt 565-22 décrétant une dépense de 477 000 \$ et un emprunt de 477 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour le rachat des biens et équipements incendie à la suite de la dissolution de la Régie Incendie Nord-Ouest des Laurentides.

6.7 RÉS 070.04.2022 <u>DÉPART TECHNICIEN EN LOISIRS – AUTORISATION</u> AFFICHAGE OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Daniel Forest qui occupe actuellement le poste de technicien en loisirs, effectif le 14 avril 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil souligne son appréciation de l'efficacité et la disponibilité dont monsieur Forest a su faire preuve et tient à le remercier chaleureusement pour les nombreux projets réalisés à la Municipalité;

QUE le conseil lui souhaite succès et plaisir dans ses projets futurs;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à afficher une offre d'emploi pour combler le poste, dorénavant vacant.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 071.04.2022 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE</u>

CONSIDÉRANT le prolongement du réseau électrique sur le chemin des Gadeliers;

CONSIDÉRANT que selon les plans déposés par Hydro Québec, des lignes seront ériger sur un terrain appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour effectuer le projet, Hydro Québec demande à la Municipalité de signer un acte de servitude établissant des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.9 RÉS 072.04.2022 <u>CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE PERSONNEL</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT les consignes gouvernementales de santé publique en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pénurie de main d'œuvre, il y a lieu de s'assurer d'être en mesure d'offrir le camp de jour 2022 aux citoyens, notamment au niveau des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil entérine l'embauche des personnes suivantes à titre de moniteur au camp de jour pour la saison 2022 :

- Marie-Léo MacDonald
- Jasmine Paquette
- Charles Godin
- Véronique Brodeur

QUE le conseil entérine l'embauche de Sophie Maurice à titre de coordonnatrice au camp de jour pour la saison 2022;

QUE le conseil entérine l'embauche de Juliette Paquette à titre d'aide-animatrice pour la saison 2022.

Adoptée à la majorité

6.10 RÉS 073.04.2022

DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité d'Amherst n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT que lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire d'Amherst pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides—Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 <u>DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MARS 2022</u>

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mars 2022. Durant ce mois il y a eu sept (7) interventions. M. Duval mentionne également que le service est toujours

en période de recrutement et que des affiches d'offre d'emploi ont été affichées à divers lieux stratégiques afin de rejoindre un plus grand nombre de citoyen.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 074.04.2022 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins du Service Travaux publics pour l'achat d'une remorque afin de déplacer divers matériaux pour effectuer l'entretien du réseau routier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise le contremaître au Travaux publics, M. Ronald Robitaille à procéder à l'achat des matériaux nécessaires pour procéder à la restauration d'une remorque usagée qui répond aux besoins du Service;

QU'un montant maximal de 3000 \$ soit prévu pour cette dépense et qu'elle soit affectée au poste budgétaire 02 32000 525.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 <u>ÉCOCENTRE – BILAN JANVIER ET FÉVRIER 2022</u>

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst pour les mois de janvier et février 2022. Pour janvier le taux de conformité était de 50 % tandis qu'au mois de février il était de 100 %.

9.2 RÉS 075.04.2022 <u>CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'EAU – ASSOCIATION</u> DU LAC CAMERON

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'AVEC Cameron d'un montant de 228,17 \$ couvrant les frais des analyses pour les 3 prélèvements prévus au cours de l'été 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'AVEC Cameron pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2022 pour un maximum de 500.00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mars 2022. M. Léger mentionne également que le projet pilote déposé auprès du MERN et du MFFP concernant l'accessibilité aux descentes publiques de quatre lacs du secteur Vendée a été approuvé. Il procède également au dépôt

du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers. Les années audités étaient 2016 à 2020. Selon le rapport, la seule année non-conforme de la Municipalité était en 2016, alors que nous avions transmis nos états financiers plus tard en raison du délai d'obtention des données de la Régie incendie Nord-Ouest des Laurentides.

10.2 RÉS 076.04.2022 <u>DEMANDE DE DÉROGATION DM005 – 217, CHEMIN</u> COTE

Étude de la demande de dérogation mineure # DM005-2022 telle que soumise pour la propriété sise au 217, chemin Côté, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) en cour avant alors que l'article 7.5.1 du règlement de zonage 351-02, interdit l'implantation de bâtiment complémentaire dans la cour avant d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT les milieux humides situés en cour arrière et latérale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'emplacement des installations septiques;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est implanté en fond de terrain et à une intersection de deux (2) rues;

CONSIDÉRANT que le garage sera implanté conformément aux marges de recul prescrites pour la zone;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la demande de dérogation mineure DM005-2022, pour la propriété sise au 217, chemin Côté, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 <u>BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE</u>

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée pour le mois de mars.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 45 visiteurs, 124 prêts de livres (numériques et papiers) et 39 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 70 visiteurs, 98 prêts de livres papiers et 19 prêts entre bibliothèques.

11.2 RÉS 077.04.2022 <u>OCTROI DE MANDAT – ELABORATION D'UNE</u> POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la résolution 323.12.2021 par laquelle la Municipalité d'Amherst autorisait le dépôt d'une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration

d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire recourir à une firme externe afin de la guider dans cette démarche;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Dubé Barsalou;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte l'offre de services de la firme Dubé Barsalou en lien avec la réalisation d'une politique familiale et de son plan d'action pour la somme de 18 000.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70150 410.

Adoptée à la majorité

11.3 RÉS 078.04.2022 REMERCIEMENTS AU MAGASIN TIGRE GÉANT DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT la première du documentaire 1948 : L'affaire silicose, l'histoire d'une injustice qui a eu lieu le 20 mars dernier;

CONSIDÉRANT que le magasin Tigre Géant a gracieusement commandité les bouchées servies lors de la première ce documentaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil remercie chaleureusement le magasin Tigre Géant de Mont-Tremblant pour sa précieuse et généreuse collaboration à l'événement de la première du documentaire 1948 : L'affaire silicose, l'histoire d'une injustice ;

QU'une copie de cette résolution leur soit envoyée.

Adoptée à la majorité

11.4 RÉS 079.04.2022 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – POLITIQUE FAMILIALE</u>

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer au nom de la Municipalité d'Amherst tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

QUE le conseil confirme que monsieur le conseiller Robert Cardinal est l'élu responsable des questions familiales.

Adoptée à la majorité

11.5 RÉS 080.04.2022 <u>AUTORISATION DE DEBOURSES – MISE A NIVEAU</u> TERRAIN DE BALLE DU SECTEUR VENDEE

CONSIDÉRANT l'utilisation du terrain de balle du secteur Vendée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une mise à niveau du terrain et de ses équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise une dépense de 2000 \$ pour la mise à niveau du terrain de balle du secteur Vendée et de ses équipements :

QUE cette dépense soit imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 081.04.2022 <u>AUTORISATION DE DEBOURSE – LOCATION D'UNE</u> NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer l'entretien régulier des chemins par le service des travaux publics pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu de louer une niveleuse;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par la compagnie JMV Location;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics à procéder à la location d'une niveleuse auprès de JMV Location, selon les conditions prévues l'offre de service déposée en date du 11 avril 2022 et de signer tout document en rapport avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

13.2 RÉS 082.04.2022 OCTROI DE MANDAT – MISE EN FORME DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à la mise en forme des chemins avant la période estivale;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il y a lieu d'octroyer un mandat à une compagnie spécialisée dans le domaine;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Gilbert Miller et fils:

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil octroie le mandat à la compagnie Gilbert Miller et fils pour les travaux de mise en forme des chemins municipaux pour un tarif de 130\$ / heure, incluant l'opérateur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

13.3 RÉS 083.04.2022 <u>OCTROI DE MANDAT – BALAYAGE DES RUES</u>

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par les Entreprises JEROCA Inc. pour des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroie le mandat pour des travaux de balayage des rues aux Entreprises JEROCA Inc. pour un tarif de 135 \$/heure pour le balai mécanique Xbroom, de 225 \$/h pour le balai convoyeur haute performance et de 100 \$/h pour la citerne 750 litres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

13.4 RÉS 084.04.2022 <u>ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE EN LIEN AVEC LA DEMARCHE D'EQUITE SALARIALE</u>

CONSIDÉRANT l'exercice d'équité salariale réalisé en au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que, suivant cet exercice, le conseil municipal souhaite réviser certaines grilles salariales;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffiertrésorier par intérim;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil adopte la nouvelle grille salariale uniformisée, pour en faire partie intégrante, du Guide de l'employé;

QUE le conseil applique cette nouvelle grille salariale à partir de la semaine de travail du 1^{er} janvier 2022;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à la majorité

13.5 RÉS 085.04.2022 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE</u> D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de projet pilote concernant les barrières aux descentes publiques;

CONSIDÉRANT que le MERN, direction régionale de l'Outaouais et des Laurentides et que le MFFP, direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides sont favorables à l'essai du projet pilote transmis le 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'utilisation du territoire public afin d'obtenir un bail de location à des fins communautaires doit être complétée;

CONSIDÉRANT qu'un formulaire par accès public devra être complété, quatre (4) au total;

CONSIDÉRANT les frais de 137,97 \$ par demande;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 520.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 086.04.2022 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 30

Jean-Guy Galipeau Martin Léger
Maire Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau	_
Maire	